



Comité économique et social européen

AGENTS TEMPORAIRES ET CONTRACTUELS

Les données à caractère personnel mentionnées dans le CV du candidat et celles demandées par l'unité "Recrutement, Carrières, Formation (PER)" dans le cadre de la procédure de recrutement prévue au Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, sont traitées conformément au règlement (CE) N° 45-2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données, et notamment ses articles 11 et 12.

Les données transmises ne peuvent être traitées que par les personnes habilitées par le directeur des Ressources Humaines et des Services intérieurs et uniquement aux fins :

- de la vérification de la conformité de la candidature aux obligations des articles 12 (agents temporaires) ou 82 (agents contractuels) du régime applicable aux autres agents,
- de la comparaison des titres et des mérites
- et en vue de l'établissement du dossier individuel indispensable dans le cadre de la procédure de sélection.

Afin de préserver les données personnelles contre toute utilisation frauduleuse éventuelle ou contre tout accès non autorisé, les informations numériques sont enregistrées dans une base de données munie de codes d'accès restreints réservés aux personnes habilitées par le directeur des Ressources Humaines et des Services Intérieurs; les informations sur papier sont conservées sous clef dans des bureaux sécurisés.

Le responsable du traitement de ces données est M. Gerardus NIJBORG (chef de l'unité 'PER' - Recrutement, Carrière, Formation). Les données collectées ne seront en aucun cas divulguées à des fins commerciales.

Les destinataires des données personnelles sont les fonctionnaires et agents de l'unité 'PER'. En dehors du service gestionnaire, les CV des candidats sont transmis au chef d'unité et au directeur du service demandeur ainsi qu'aux personnes participant à l'entretien de sélection.

Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, y compris aux évaluations effectuées dans le cadre du recrutement, de même que d'un droit de

rectification de ses données ayant un caractère factuel si celles-ci sont inexactes ou incomplètes.

Les données sont conservées pour une durée ne pouvant excéder cinq années à partir de la date d'envoi de la lettre de rejet de la candidature, dix ans dans les autres cas. Par dérogation, les délais de conservation pourront être reportés à des fins statistiques.

Pour toute demande ou réclamation concernant ces données personnelles, le candidat peut s'adresser par écrit à M. Gerardus NIJBORG, Comité Economique et Social Européen, Rue Belliard 99, 1040 Bruxelles.

Pour toute question concernant l'application du règlement (CE) N° 45/2001, le candidat peut, à tout moment, saisir par écrit le Contrôleur européen de la protection des données (www.edps.europa.eu) ou le délégué à la protection des données du Comité Economique et Social Européen (data.protection@eesc.europa.eu).

FONCTIONNAIRES

Les données à caractère personnel mentionnées dans le CV du candidat et celles demandées par l'unité "Recrutement, Carrières, Formation (PER)" dans le cadre de la procédure de recrutement prévue au Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, sont traitées conformément au règlement (CE) N° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données, et notamment ses articles 11 et 12.

Les données transmises ne peuvent être traitées que par les personnes habilitées par le directeur des Ressources Humaines et des Services Intérieurs et uniquement aux fins:

- de la vérification de la conformité de la candidature aux obligations des articles 27 et 28 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes,
- de la comparaison des mérites lors d'un entretien de recrutement
- et en vue de l'établissement du dossier individuel indispensable dans le cadre de la procédure de sélection.

Afin de préserver les données personnelles contre toute utilisation frauduleuse éventuelle ou contre tout accès non autorisé, les informations numériques sont enregistrées dans une base de données munie de codes d'accès restreints réservés aux personnes habilitées par le directeur des Ressources Humaines et des Services Intérieurs; les informations sur papier sont conservées sous clef dans des bureaux sécurisés.

Le responsable du traitement de ces données est M. Gerardus NIJBORG (chef de l'unité 'PER' - Recrutement, Carrière, Formation). Les données collectées ne seront en aucun cas divulguées à des fins commerciales directes.

Les destinataires des données personnelles sont les fonctionnaires et agents de l'unité "PER". En dehors du service gestionnaire, les CV des candidats sont transmis au chef d'unité et au directeur du service demandeur ainsi qu'aux personnes participant à l'entretien de sélection.

Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, y compris aux évaluations effectuées dans le cadre du recrutement, de même que d'un droit de rectification de ses données ayant un caractère factuel si celles-ci sont inexacts ou incomplètes.

Les données sont conservées pour une durée ne pouvant excéder cinq années à partir de la date d'envoi de la lettre de rejet de la candidature, dix ans pour les autres cas. Par dérogation, les délais de conservation pourront être reportés à des fins statistiques.

Pour toute demande ou réclamation concernant ces données personnelles, le candidat peut s'adresser par écrit à M. Gerardus NIJBORG, Comité Economique et Social Européen, Rue Belliard 99, 1040 Bruxelles.

Pour toute question concernant l'application du règlement (CE) N° 45/2001, le candidat peut, à tout moment, saisir par écrit le Contrôleur européen de la protection des données (www.edps.europa.eu) ou le délégué à la protection des données du Comité Economique et Social Européen (data.protection@eesc.europa.eu).

TEMPORARY AND CONTRACT AGENTS

The personal data provided in candidates' CVs, together with data requested by the Recruitment and Careers Unit in the course of the recruitment procedure under the Conditions of employment of other servants of the European Communities, are processed in accordance with Regulation (EC) No 452001 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the Community institutions and bodies and on the free movement of such data, and in particular Articles 11 and 12 thereof

The data transmitted may only be processed by persons authorised by the Director of Administration and Finance, and exclusively for the purposes of:

- checking that applications comply with the obligations of Articles 12 (temporary staff) or 82 (contract staff) of the Conditions of employment of other servants of the European Communities,
- comparing qualifications and merits,
- drawing up the personal files required for the selection procedure.

In order to safeguard personal data against any possible misuse or unauthorised access, the digital information is recorded in a database with confidential access codes held only by the persons authorised by the Director of Administration and Finance; paper format information is locked in secured offices.

The controller of these data is Ms Claudine Kesteloot (Head of Recruitment and Careers Unit). Under no circumstances will personal data be divulged for direct marketing purposes.

The recipients of the personal data are the officials and temporary and contract staff of the Recruitment and Careers Unit. Beyond the managing unit, candidates' CVs are forwarded to the head of unit and the director of the requesting service, and to those taking part in the selection interview.

Candidates have the right of access to their personal data, including any evaluations made in the course of the recruitment procedure, and have the right to rectify any factual data that is inaccurate or incomplete.

Personal data is kept for a maximum of five years from the date on which the letter rejecting the application was sent, or for ten years in all other cases. Exceptionally, these periods may be extended for statistical purposes.

Any queries or complaints may be sent to Ms Claudine Kesteloot, Committee of the Regions, 101 Rue Belliard 101, 1040 Brussels.

For any questions regarding the application of Regulation (EC) No 45/2001, candidates may at any time have recourse in writing to the European Data Protection Supervisor (www.edps.europa.eu) or the Committee of the Regions' Data Protection Officer (data.protection@dcor.europa.eu).

unicipiais

The personal data provided in candidates' CVs, together with data requested by the Recruitment and Careers Unit in the course of the recruitment procedure under the Staff Regulations of officials of the European Communities, are processed in accordance with Regulation (EC) No 452001 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the Community institutions and bodies and on the free movement of such data, and in particular

Articles 11 and 12 thereof

The data transmitted may only be processed by persons authorised by the Director of Administration and Finance, and exclusively for the purposes of:

- checking that applications comply with the obligations of Articles 27 and 28 of the Staff Regulations of officials of the European Communities,
- comparing merits in the course of recruitment interviews,
- drawing up the personal files required for the selection procedure.

In order to safeguard personal data against any possible misuse or unauthorised access, the digital information is recorded in a database with confidential access codes held only by the persons authorised by the Director of Administration and Finance; paper format information is locked in secured offices.

The controller of these data is Ms Claudine Kesteloot (Head of Recruitment and Careers Unit).

Under no circumstances will personal data be divulged for direct marketing purposes.

The recipients of the personal data are the officials and temporary and contract staff of the Recruitment and Careers Unit. Beyond the managing unit, candidates' CVs are forwarded to the head of unit and the director of the requesting service, and to those taking part in the selection interview.

Candidates have the right of access to their personal data, including any evaluations made in the course of the recruitment procedure, and have the right to rectify any factual data that is inaccurate or incomplete.

Personal data is kept for a maximum of five years from the date on which the letter rejecting the application was sent, or for ten years in all other cases. Exceptionally, these periods may be extended for statistical purposes.

Any queries or complaints may be sent to Ms Claudine Kesteloot, Committee of the Regions, 101 Rue Belliard 101, 1040 Brussels.

For any questions regarding the application of Regulation (EC) No 45/2001, candidates may at any time have recourse in writing to the European Data Protection Supervisor (www.edps.europa.eu) or the Committee of the Regions' Data Protection Officer ([data.protection\(dcor.europa.eu\)](mailto:data.protection(dcor.europa.eu))).